



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE RISQUE INONDATION

## Le connaître et s'en protéger



Inondation

### QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS EN ISÈRE ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les conséquences peuvent mettre en danger un nombre considérable de personnes, engendrer des dégâts et dépasser la capacité de la société à réagir.

Le département de l'Isère est exposé à un grand nombre d'aléas, naturels ou technologiques.

**ALÉA** x **ENJEU** = **RISQUE**  
± fort ± vulnérable ± critique



©SIRRA

### LE RISQUE INONDATION EN ISÈRE

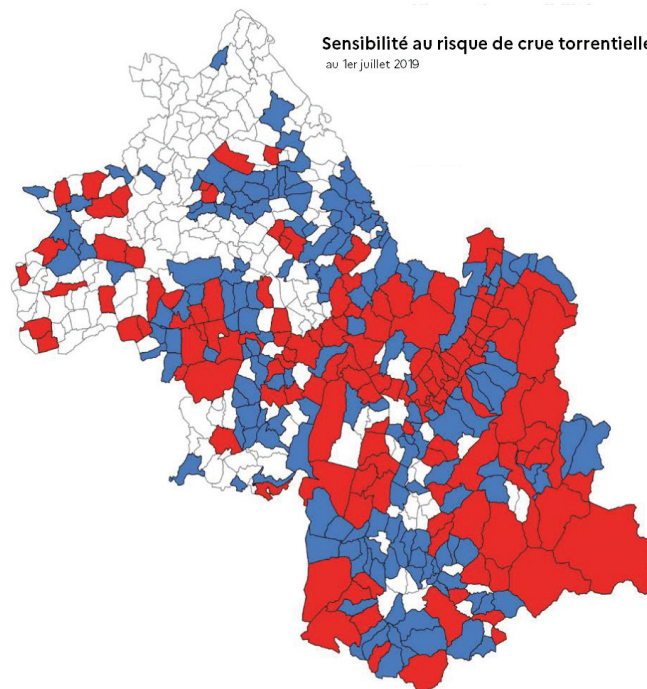
Une inondation est une submersion, rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau.

Il existe trois catégories d'inondation :

- La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;
- La formation rapide de crues torrentielles ou de crues rapides de rivières consécutives à des averses violentes ;
- Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques agricoles limitant l'infiltration des précipitations.

En montagne, les effets d'un orage violent, d'un épisode de pluie généralisée sur un bassin versant, cumulés à la fonte de la neige, peuvent provoquer des crues importantes et soudaines. L'artificialisation des sols, la déforestation, l'urbanisation, etc. ont conduit à accroître la vulnérabilité face au risque d'inondation. Des aménagements peuvent être nécessaires pour réduire le risque : endiguement, enrochement, etc.

Sensibilité au risque de crue torrentielle  
au 1er juillet 2019



Niveau de sensibilité

- aucun ou faible
- étendu à faibles enjeux ou circonscrit à forts enjeux
- étendu à forts enjeux

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) existent. En Isère, deux territoires à risque important d'inondation (TRI) sont situés sur les agglomérations de Vienne et de Grenoble.

Ces stratégies se déclinent à travers des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) portés par les collectivités et qui se structurent autour de 7 axes :

- Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque ;
- La surveillance, la prévision des crues et des inondations ;
- Gérer la crise ;
- La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Le ralentissement des écoulements ;
- La gestion des ouvrages de protection.

Ces stratégies visent à prioriser les interventions des acteurs face au risque d'inondation afin d'augmenter la sécurité des populations et de réduire le coût des dommages en cas d'évènement. En 2023 en Isère, il existe 10 PAPI (4 vallées ; Bourbre ; Sanne-Dolon ; Paladru-Fure-Morge-Olon-Roize ; Guiers ; Isère amont ; Grésivaudan ; Drac ; Romanche ; Affluents de la Romanche).

## LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SÉCURITÉ

### AVANT

- Informez-vous sur les risques, les modes d'alerte et les consignes en mairie ;
- Pensez à mettre à l'abri les produits toxiques et les médicaments qui peuvent causer une pollution, placez-les dans une armoire étanche ou en hauteur ;
- Repérez les stationnements hors zone inondable ;
- Identifiez et sécurisez les réseaux d'approvisionnement en eau, gaz et électricité.

### PENDANT

- Ne sortez pas. Installez-vous en hauteur et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques ;
- Si l'eau monte, coupez sans attendre les réseaux d'eau, de gaz, et d'électricité, car la montée des eaux entraîne parfois un mauvais fonctionnement des installations, entraînant un risque d'explosion et d'électrocution ;
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques) ;
- Prenez des nouvelles de vos proches par téléphone ;
- Ne vous rendez pas dans les sous-sols ou dans les parkings souterrains.

### APRÈS

- Si vous avez été évacué, informez-vous auprès de votre mairie pour savoir si vous pouvez rentrer chez vous ;
- Faites rapidement une déclaration de catastrophe naturelle en mairie et contactez votre assureur dans les 30 jours suivant l'événement ;
- Avant réouverture des réseaux d'eau, assurez-vous auprès des autorités locales (mairie) qu'elle est potable ;
- Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours afin de sécher votre habitation ;
- Apportez de l'aide aux personnes sinistrées via [www.preventaide.fr](http://www.preventaide.fr)

## LES ACTEURS DANS LE DÉPARTEMENT



Le préfet



Le maire



Le service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)



**Les autres acteurs :**  
Le conseil départemental, les syndicats de rivières, les gestionnaires de digues, etc.

## POUR EN SAVOIR PLUS, LES SITES INTERNET SUIVANTS

- Les services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr/actions-de-l-Etat/risques-majeurs](http://www.isere.gouv.fr/actions-de-l-Etat/risques-majeurs)
- Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
- Vigicrues flash : <https://apic-vigicruesflash.fr/?mode=vf&area=fr>
- La plateforme collaborative des repères de crues : <https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/>
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère : <https://www.sdis38.fr/>
- Constituez votre kit d'urgence : <https://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>
- Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/inondation>

### Directeur de publication :

M. Laurent PRÉVOST, Préfet de l'Isère

### Conception-réalisation :

Mission culture du risque de la préfecture  
Imprimerie Préfecture

### Qui contacter ?

Mission culture de risque :  
Tél : 04 76 60 34 00  
[pref-culture-risques@isere.gouv.fr](mailto:pref-culture-risques@isere.gouv.fr)



### Numéros d'urgence

Samu : 15  
Police : 17  
Pompiers : 18  
SMS / personnes sourdes et malentendantes : 114  
En Europe : 112